

## RECLOSES FLASH INFO #9

10 janvier 2021



L'équipe municipale vous renouvelle ses vœux et espère que vous avez passé de très belles fêtes de fin d'année entourés des personnes qui vous sont proches. Retrouvez en images les festivités organisées à Recloses en décembre sur le site internet de la commune « [Animations du village](#) ».

## COLLECTE DES SAPINS



Les fêtes sont terminées, le moment est venu de défaire votre sapin.

Si vous avez opté cette année pour un sapin naturel, sans neige artificielle, vous avez **jusqu'au LUNDI 18 JANVIER** pour le déposer rue du Clos à la Fourrée à côté du cimetière (près du container à verre).

Bien sûr, vous aurez auparavant retiré les décorations et pris la précaution de ne pas le mettre dans un sac plastique.

Ces sapins sont destinés à être broyés et compostés.

Merci de ne pas déposer d'autres déchets à cet endroit.

## RESULTATS DU CONCOURS DESSIN



Nos enfants ont joué le jeu ! Un grand merci à eux d'avoir participé au concours de dessin pour produire ce calendrier.  
Les lauréats de cette aventure sont :

- **HIVER : Thomas**
- **PRINTEMPS : Béatrice**
- **ETE : Steven**
- **AUTOMNE : Théo**

Ils ont gagné un lot de bonbons à la boulangerie. Bravo !  
Ce calendrier est disponible à la mairie et à la boulangerie. Le prix est libre !  
L'argent récolté sera utilisé pour nos enfants.

## SAC EN TOILE A L'EFFIGIE DE RECLOSES

Nos aînés ont reçu leur colis de fin d'année dans ce sac cabas en toile revêtu de l'emblème de Recloses, la jonquille.

Si vous êtes séduit par ce sac (dimensions 42cm x 30cm x 19cm), vous pouvez vous le procurer à la mairie et à la boulangerie au prix de 10 €.



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



Le Préfet de Seine-et-Mame a prolongé l'obligation du **port du masque** sur la voie publique et dans tous les lieux ouverts au public du département **jusqu'au 31 janvier 2021 inclus** ([voir l'arrêté](#)).

Le masque est obligatoire à l'exception des personnes de moins de onze ans, circulant à l'intérieur des véhicules particuliers et professionnels, cyclistes, usagers de deux-roues motorisés, pratiquant une activité sportive ou en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

## OPERATION DE DEPISTAGE COVID

La Région Île-de-France nous permet d'organiser une opération de dépistage rapide COVID, gratuit et sans rendez-vous, avec **un test rapide antigénique permettant un résultat sous 20 mn**. Ce test s'adresse à toute personne dès l'âge de 5 ans. Nous aurons à disposition un préleveur et une équipe de la Croix-Rouge en charge de l'accueil et de l'administratif.

Ce centre de test sera installé à la salle polyvalente **le samedi 16 janvier 2021 de 10h à 13h et de 14h à 17h**.

Votre carte vitale est indispensable ainsi que le nom de votre médecin traitant. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Cette opération est **prise en charge à 100%** par la sécurité sociale.

Pour tout renseignement à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la mairie.



MAIRIE DE RECLOSES  
1 rue des Ecoles  
77760 Recloses  
[mairie@recloses.fr](mailto:mairie@recloses.fr)



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Recloses.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Mairie de Recloses